



Séminaire :

- ❑ Les implications fiscales du SYSCOHADA révisé
- ❑ Détection du risque fiscal en entreprise

8 & 9 février 2018

Bienvenue

Thème 1: Les implications fiscales du SYSCOHADA révisé

Le nouvel acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière (AUDCIF) adopté le 26 janvier 2017 à Brazzaville (Congo) consacre l'entrée en vigueur du SYSCOHADA révisé à compter du 1er janvier 2018.

Ce nouveau dispositif améliore le niveau d'harmonisation des règles comptables et fiscales en ce qui concerne l'imposition des résultats des sociétés et les taxations des chiffres d'affaires.

Cependant, dans le cadre de l'application de ces réformes entreprises, les professionnels de la comptabilité et des finances sont confrontés aujourd'hui à la grande question de savoir comment répondre au mieux à leurs obligations fiscales face à l'évolution des référentiels comptables.

L'application des nouvelles dispositions nécessite que les professionnels soient bien outillés aux nouvelles normes et principes prévus par les règles fiscales applicables.

Cette session de formation permettra aux participants d'appliquer efficacement les règles d'imposition des produits en matière d'Impôt sur les sociétés, d'identifier les principaux retraitements extracomptables à opérer, d'effectuer le traitement des charges sur le chiffre d'affaires.

Thème 2 : Détection en amont du risque fiscal en entreprise

Les difficultés d'interprétations ou d'applications des textes fiscaux font de la fiscalité une préoccupation majeure et un souci permanent des dirigeants et cadres d'entreprises.

Le risque fiscal est l'une des problématiques majeures des services fiscaux dans le cadre des activités des entreprises.

Il doit pour cela être anticipé par un véritable « Tax risk management » des procédures et traitements liés à la stratégie de l'entreprise et être associé à une veille constante des évolutions qui se concrétise par une cartographie précise des risques fiscaux de l'entreprise.

Ce séminaire donnera donc l'occasion aux participants de savoir établir de manière complète une cartographie des risques fiscaux de l'entreprise, de savoir analyser le dossier fiscal d'une entreprise, d'évaluer en amont les risques de contrôle fiscal pour les éviter.

Objectifs du séminaire:

A l'issue de ce séminaire, chaque participant sera capable de/d' :

- Connaître les principales réformes du SYSCOHADA révisé;
- Comprendre la différence entre résultat comptable et résultat fiscal ;
- Identifier les principaux retraitements extracomptables à opérer ;
- Déterminer la base de calcul de l'impôt sur le résultat (Impôt BIC) ;
- Anticiper les éventuelles incidences fiscales de la réforme et discuter des mesures de sauvegardes;
- Identifier les principales sources de risque fiscal ;
- Etre capable d'établir une cartographie des risques fiscaux de l'entreprise ;
- Minimiser les risques d'erreurs fiscales ;
- Mettre en place un système de management efficace.

Bienvenue

A qui s'adresse cette formation?

Le contenu du séminaire a été conçu pour:

- Administrateurs et secrétaires Généraux de Groupements professionnels;
- Dirigeants d'entreprises ;
- Directeurs Administratifs et Financiers ;
- Chefs Comptables, experts-comptables, responsables comptables, financiers et fiscaux ;
- Auditeurs internes ;
- Agents Comptables ;
- Cadres des régies financières.

Agenda

Jeudi 08 Février 2018 : Les implications fiscales du SYSCOHADA révisé

| | |
|---------------|---|
| 8h30 – 9h00 | Welcome (Eric N’Guessan – Crespin Simedo) |
| 9h00 – 10h00 | Présentation des principaux changements du SYSCOHADA révisé (Gérard Djigbenou – Katshing Ompap) |
| 10h00 – 10h15 | Pause-café |
| 10h15 – 12h00 | Présentation des principaux changements du SYSCOHADA révisé (Gérard Djigbenou – Katshing Ompap) |
| 12h00 – 13h30 | Déjeuner |
| 13h30 – 16h30 | Incidences fiscales éventuelles de la révision du SYSCOHADA (Eric N’Guessan – Crespin Simedo – Rama Keto – DGI) |

Vendredi 09 Février 2018 : Détection du risque fiscal en entreprise

| | |
|---------------|---|
| 8h30 – 10h00 | Identification des sources du risque fiscal (Eric N’Guessan – Crespin Simedo - Rama Keto) |
| 9h00 – 10h15 | Pause-café |
| 10h15 – 11h00 | Identification du risque fiscal (Eric N’Guessan – Crespin Simedo - Rama Keto) |
| 11h00 – 12h30 | La gestion fiscale en entreprise (Eric N’Guessan – Crespin Simedo - Rama Keto) |
| 12h30 – 13h00 | Closing remarks |
| 13h00 – 14h00 | Déjeuner de clôture |

Les intervenants



Eric N'guessan
Associé EY Côte d'Ivoire

Eric N'guessan est Associé du Bureau d'Abidjan. Il est le FSSA Regional Tax Leader depuis 2017 et contribue à ce titre au développement de la ligne de services « Tax » dans tous les bureaux EY en Afrique Francophone. Eric dispose de près d'une vingtaine d'années d'expérience dans la fourniture de services juridiques et fiscaux pour des multinationales. A la tête du département juridique et fiscal de EY, il est en charge de la conception, la réalisation et du contrôle des affaires juridiques et fiscales.



Cyprien Bongulumata Lokete
Associé-Gérant, EY République Démocratique du Congo (RDC)

Cyprien Bongulumata Lokete est Associé Audit EY RDC. Il a en charge la gestion du bureau EY RDC et dispose de plus de 20 ans de carrière en Audit financier. Cyprien est licencié en sciences économiques appliquées, option gestion financière de l'Université de Kinshasa. Il est Expert comptable agréé, membre de l'Institut des Réviseurs Comptables, Commissaire aux comptes agréé par la Banque Centrale du Congo, et enfin membre de l'Institut des Auditeurs Internes (Branche de la RDC).



Crespim Simedo Pereira
Associé, EY Congo

Crespim Simedo Pereira poursuit actuellement sa 23^{ème} année d'expérience au sein du bureau EY Congo en tant qu'Associé de EY Congo Juridique & Fiscal. Il a été également pendant 7 ans Directeur EY RDC Juridique et Fiscal et « Tax Leader » de EY pour l'Afrique Francophone pour la période 2010/2012. Spécialiste en gestion juridique, fiscale et sociale des entreprises, il est intervenu dans d'importantes missions dans les secteurs économiques aussi variés que les Assurances et les banques, les télécommunications, les Hydrocarbures, les mines, l'industrie, les services, le transport aérien et les travaux publics (BTP), etc.

Les intervenants (2)



Gerard Djigbenou

Executive Director/ FSSA ACR Leader / Accounting Compliance & Reporting (ACR)

Gérard Djigbenou a rejoint EY en 2000 et dirige la pratique ACR pour la Côte d'Ivoire et FSSA. Il a une solide expérience dans l'assistance comptable et les services de la paie aux multinationales opérant en Côte d'Ivoire. Gérard est diplômé en Finance et comptabilité (DECF) de l'Etat Français et du Diplôme de second cycle des Etudes Comptables Supérieures de l'Institut National Supérieur de l'Enseignement Technique (INSET) de Yamoussoukro.



Rama Keto

Manager, EY République Démocratique du Congo

Rama Keto est Manager Juridique et fiscal dans le bureau de Kinshasa. Elle a plus de 10 ans d'expérience dans le domaine du Droit des affaires, de la fiscalité et de la parafiscalité en RDC. Elle est titulaire d'un diplôme de licenciée en Droit Public interne et a suivi une formation certifiante à l'Ecole Française de comptabilité. Avant de rejoindre Ernst & Young en 2013, Rama fut Directrice fiscale d'un grand brasseur en RDC. Elle a également travaillé pour un autre Big 4 où elle acquit une expérience importante en conseil et assistance juridique et fiscale.



Ompap Katshing

Manager, EY République Démocratique du Congo

Ompap Katshing est Manager Fiscal au bureau de Kinshasa. Il a récemment rejoint EY en 2015. Avant de rejoindre EY, OMPAP KATSHING a travaillé pendant 11 ans à la Direction Générale des Impôts en RDC en tant que Vérificateur polyvalent des Impôts puis Assistant de direction. Il a également travaillé au cabinet britannique SANSONS Chartered Accountants and Registered Auditors à Londres au Royaume-Uni durant 5 années. KATSHING est détenteur d'un diplôme de Master et celui de Licence en Comptabilité et Finance de London Metropolitan University au Royaume Uni. Il est également détenteur d'un diplôme de Graduat en Sciences Commerciales et Financières de l'Institut Supérieur de Commerce (ISC) de Kinshasa/Gombe en République Démocratique du Congo.

Ce message électronique et tous les fichiers attachés qu'il contient sont confidentiels et destinés exclusivement à l'usage de la personne à laquelle ils sont adressés.

Les commentaires contenus dans ce document ne constituent pas une analyse définitive des lois . Ils sont de nature générale, et nous vous recommandons d'obtenir un avis professionnel sur votre situation particulière avant de prendre une décision.
